



OPCA → EMPLOYEUR → SALARIE

Modèle d'attestation solde DIF à destination de chaque salarié :

Coordonnées de l'entreprise

.....
.....
.....

Nom et prénom du salarié
Adresse
Date

LRAR ou remise en main propre contre décharge

Objet : solde heures DIF au 31/12/2014

Nombre d'heures acquises et non utilisées au 31/12/2014 au titre de votre droit individuel à la formation (DIF) : Solde à inscrire sur votre compte CPF	*
---	------------

* Déduction faite des heures DIF à réaliser en 2015, en cas d'accord de prise en charge d'AGEFOS PME, obtenu en 2014.

Nombre d'heures déduites :

Le DIF disparaît au 31/12/2014. Les heures acquises et non utilisées peuvent être utilisées, jusqu'au 31/12/2020, pour suivre une formation dans le cadre du compte personnel de formation (CPF). Pour connaître le fonctionnement du CPF et surtout les formations possibles dans ce cadre, consultez le site www.moncompteformation.gouv.fr

Que faire avec cette attestation ?

Rendez-vous sur votre espace personnel www.moncompteformation.gouv.fr, pour activer votre compte et y inscrire le nombre d'heures figurant sur cette attestation.

Vous trouverez sur ce site dédié des informations pratiques sur le compte personnel de formation (CPF), mis en place au 01/01/2015, (liste des formations pouvant être effectuées, financement, interlocuteurs, questions fréquentes...).

Document à conserver impérativement

Il vous sera demandé pour toute demande de formation au titre du CPF.